

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande d'un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'Avenue de la Gare et à la rue de la Plaine et d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le revêtement bitumineux de la rue du Curtil-Maillet est en très mauvais état. Des nids-de-poule ainsi que des ornières conséquentes sont constatés sur l'ensemble de la rue ainsi qu'au carrefour Rue d'Orbe/Rue du Cheminet, où l'état de la chaussée atteint un stade critique et dangereux pour tous les modes de déplacement.

De plus, le non-respect des distances de visibilité aux passages piétons actuels et le dépassement de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h par les automobilistes font l'objet de plaintes récurrentes des riverains et utilisateurs de cet axe routier, qui craignent pour leur sécurité. La sécurité des plus vulnérables (piétons, seniors, enfants, cyclistes) est un enjeu prioritaire qui nécessite d'intervenir à bref délai sur cet axe.

Le même constat, bien que moins critique, s'applique également à la rue du Cheminet.



*Figure 1 - Exemples de dégradations à la Rue du Curtil-Maillet et au carrefour Rue d'Orbe/Rue du Cheminet*

Toujours dans le domaine de l'entretien du réseau routier, le secteur de la gare fait actuellement l'objet de plaintes répétées de la part des exploitants des transports publics, en particulier de la part de notre partenaire TRAVYS SA, en raison de la dégradation avancée de la chaussée au niveau des quais des bus.



Figure 2 - Exemple de dégradations à l'Avenue de la Gare (quai B)

Finalement, la voie de roulement « sud » de la rue de la Plaine, tronçon « Canal oriental – rue Saint-Roch » est également en mauvais état. Une intervention sur la couche de roulement est jugée nécessaire, dans l'attente de la requalification complète de la rue. Une intervention similaire a d'ailleurs déjà été entreprise sur la chaussée « nord » en automne 2022.

Ces constats, pour les trois lieux identifiés, imposent désormais des interventions rapides au niveau des infrastructures, permettant de combiner l'assainissement des chaussées à des améliorations ponctuelles de l'aménagement et à une mise en conformité des marquages permettant de sécuriser et de fluidifier la progression des modes de trafic doux.

L'intervention précitée sur la rue du Curtil-Maillet, combinée avec les travaux de renouvellement des réseaux planifiés par le Service des énergies (SEY) en 2025-2026 sur le carrefour rue d'Orbe/rue du Cheminet (cf ch. 4 page 9 du préavis PR23.04PR, accepté par le Conseil communal le 4 mai 2023) ainsi qu'une intervention de fond sur les réseaux souterrains de la rue du Cheminet prévue à l'horizon 2030 présentent également une opportunité de développer un projet, à moyen/long terme, de requalification de l'axe **Cheminet - Curtil-Maillet - Midi**.

Dans la continuité de la rue du Midi, assainie en 2018, la rue du Curtil-Maillet et la rue du Cheminet assurent une liaison inter-quartiers est-ouest importante pour tous les modes de déplacement.

Le présent préavis porte ainsi sur une demande de crédit de réalisation d'un montant de CHF 555'000.- pour la remise en état des tronçons routiers dégradés mentionnés ci-dessus. Il comporte également une demande de crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe Cheminet – Curtil-Maillet.

## 1. Tronçons à assainir

### 1.1 Secteur Curtil-Maillet – Cheminet

Court terme – interventions d'entretien et de sécurisation :

- Intervention sur le carrefour rue d'Orbe/rue du Cheminet : fraisage des orniérages, réfection de la couche de roulement ; renouvellement du carrefour à feux ; réfection des marquages au sol et mise en conformité de la signalisation ;
- Intervention sur la rue du Curtil-Maillet : réfection de la couche de roulement de la chaussée, avec des améliorations ponctuelles de l'aménagement et la mise en conformité des marquages au sol pour tous les modes de transport;
- Travaux combinés avec réalisation de la mesure prioritaire J du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD) : amélioration et sécurisation des itinéraires de mobilité douce.



Figure 3 – Périmètre d'interventions d'assainissement et réfection de la chaussée (axe Curtil-Maillet – Cheminet)

### 1.2 Avenue de la Gare

Intervention de remise en état de la chaussée aux arrêts de bus existants. Pas de modification de la géométrie : celle-ci sera rétablie à l'état avant déformation.



- Suppression des quatre gendarmes couchés (décrochement verticaux). Ces aménagements ne sont plus adaptés au nouveau schéma de circulation mis en place devant la gare et ils présentent un inconfort important tant pour les exploitants que pour les passagers des transports publics.



Figure 4 – Périmètre de l'intervention à l'Avenue de la Gare

### 1.3 Rue de la Plaine

Le périmètre du projet concerne la voie de roulement « sud » de la rue de la Plaine sur le tronçon « Canal oriental / rue Saint-Roch », sans toutefois toucher les zones de stationnement dont l'état est acceptable à court terme.



Figure 5 - Périmètre de l'intervention de réfection à la rue de la Plaine

Ces travaux consistent en la réfection du revêtement bitumineux de la zone de roulement selon la surface mentionnée en figure 5. Ces travaux seront réalisés en opération « coup-de-poing » sur deux jours (travaux préparatoires de fraisage et marquages routiers compris). Les travaux seront réalisés sur la route fermée au trafic et certaines places de stationnement seront ainsi provisoirement inaccessibles ; elles seront remises à disposition au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les bus TRAVYS suivront également un itinéraire de déviation. Ce procédé a été suivi avec succès pour la chaussée nord l'automne dernier.

Le revêtement mis en place est de type AC MR 8VD, permettant de réduire les nuisances générées par le trafic routier (revêtement peu bruyant).

La SIC et les commerçants seront informés préalablement afin de définir la période d'intervention la plus propice.

Les marquages routiers seront refaits à l'identique.

## 2. Tronçon à étudier

### 2.1 Axe Cheminet – Curtil-Maillet

L'objectif de l'étude à réaliser est d'établir une vision à long terme, soit à l'horizon 2030, de la mobilité sur l'axe rue du Cheminet – rue Curtil-Maillet, comprenant le réaménagement complet de ces rues et le renouvellement des réseaux souterrains, en coordination avec les services techniques de la Ville.

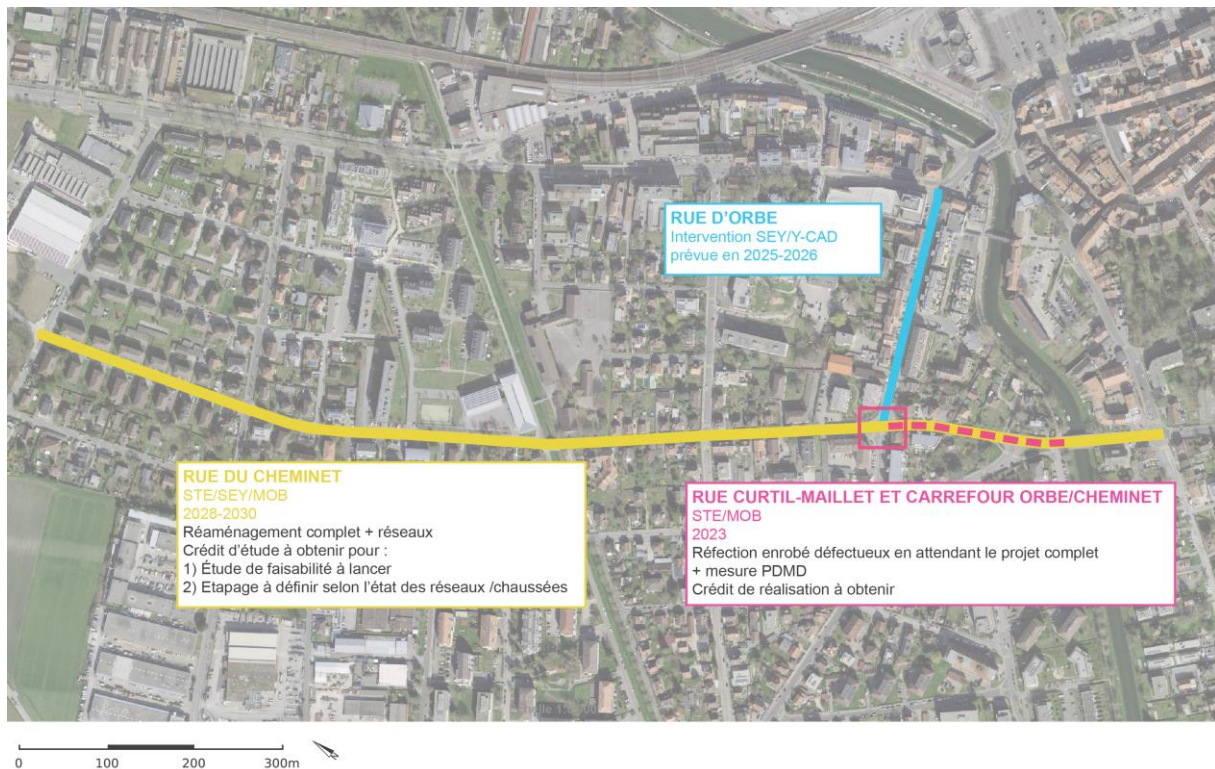


Figure 6 – Périmètre global de l'étude axe Cheminet – Curtil-Maillet

Il s'agit dans cette étape de réaliser une étude préliminaire globale sur l'ensemble des rues du Curtil-Maillet et du Cheminet, afin d'identifier les points suivants :

- Etat des lieux, diagnostic ;
- Définitions des contraintes y compris concernant les réseaux souterrains ;
- Planification des interventions transitoires en fonction de l'état actuel de la chaussée ;
- Planification des interventions définitives d'aménagement routier et de modération du trafic.

L'étude permettra d'établir la faisabilité des mesures de modération du trafic (*phase SIA 21-étude de faisabilité*) et de lancer les phases suivantes du projet (*phase SIA 22 - procédure de choix des mandataires*) et de planifier l'intervention interservices de réaménagement de cet axe à l'horizon 2030.

### 3. Procédures de légalisation

Aucune mise à l'enquête ne sera nécessaire pour les interventions d'assainissement de chaussées, car il s'agit de travaux d'adaptation et d'entretien sur le domaine public (cf. art. 3 al. 2 du Règlement du 19 janvier 1994 d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes - RLROU).

L'étude du projet d'aménagement de l'axe Cheminet – Curtil-Maillet permettra de définir l'ampleur des mesures et des travaux envisagés à plus long terme. Selon les conclusions de cette étude le projet suivra les procédures officielles de légalisation nécessaires. Suite à l'étude préliminaire, le projet fera ultérieurement l'objet d'un nouveau préavis.

### 4. Calendrier des travaux

Compte tenu de l'état dégradé de certains tronçons, les interventions de remise en état seront réalisées rapidement, dès l'octroi du crédit sollicité par le présent préavis, selon le calendrier ci-dessous :

Tableau 1 – calendrier envisagé des travaux de remise en état

Etape	Délai d'intervention	Délai fin des travaux
Remise en état du revêtement		
Carrefour rue d'Orbe / rue du Cheminet	Automne 2023	Mars-Avril 2024* <sup>1</sup>
Rue Curtil-Maillet	Automne 2023	Mars-Avril 2024* <sup>1</sup>
Secteur Gare	Automne 2023	Décembre 2023
Rue de la Plaine	Automne 2023	Décembre 2023

Le calendrier d'étude de l'axe Cheminet – Curtil-Maillet est plus souple et a comme objectif principal de préparer le projet d'aménagement routier pour une réalisation à l'horizon 2030.

### 5. Coûts et financement

#### 5.1 Crédit de réalisation

Le coût total des travaux de remise en état des chaussées mentionnées dans le présent préavis est estimé à CHF 555'000.-, soit un coût d'environ CHF 105.-/m<sup>2</sup>, y compris la réfection des marquages et le renouvellement des installations techniques du carrefour à feux rue d'Orbe/rue du Cheminet.

La répartition financière des travaux par secteurs assainis est la suivante :

<sup>1</sup> Sous réserve de conditions météorologiques favorables à la mise en œuvre de revêtements bitumineux.



Tableau 2 - Répartition des coûts

Intervention	Secteur	Montant
Assainissement et sécurisation de la chaussée	Avenue de la Gare : Réfection de chaussée aux arrêts de bus	220'000.- CHF
	Rue du Curtil-Maillet, réfection de chaussée y compris mise en conformité des marquages	155'000.- CHF
	Réfection de chaussée carrefour rue d'Orbe-rue du Cheminet	45'000.- CHF
	Renouvellement du carrefour à feux rue d'Orbe/rue du Cheminet : installation technique du carrefour.	50'000.- CHF
	Rue de la Plaine	85'000.- CHF
	TOTAL	555'000.- CHF

Le coût de ces mesures est inclus dans les montants prévus à cet effet au Plan des investissements (PI) 2022-2031:

Tableau 3 – Extrait du Plan des investissements 2022-2031

Travaux de remise en état de la chaussée :	Montant
Ligne 4021 : « Mesures gestion patrimoine routier »	4'500'000.- CHF
Ligne 6011 : « Aménagements transports publics (y compris LHAND)	5'060'000.- CHF
Ligne 6041 : « Renouvellement carrefours à feux 2 <sup>ème</sup> étape »	700'000.- CHF
Ligne 6050 : « Rue du Midi (Curtail-Maillet) »	200'000.- CHF

Au vu de ces éléments, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de réalisation de CHF 555'000.-, nécessaire au financement de ces travaux.

Les frais d'entretien ne sont pas augmentés, du fait qu'il s'agit d'infrastructures existantes. Le montant considéré est donc compris dans le budget annuel, sous le compte n° 431.3142.10 « Entretien réseau routier ».

La charge annuelle pour les travaux de remise en état des chaussées se monte à CHF 58'575.-, soit CHF 55'000.- pour les amortissements linéaires et CHF 3'575.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.

## 5.2 Crédit d'étude

Le montant nécessaire pour l'étude préliminaire de mobilité sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtail-Maillet a été estimé à CHF 75'000.-.

Ce montant est compris dans le montant de CHF 1'900'000.- figurant au Plan des investissements 2022-2031, à la ligne 6015 « Modération du trafic dans les quartiers ».

La Municipalité demande ainsi au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 75'000.-, nécessaire au financement de cette étude.

Le montant de CHF 75'000.- sera amorti sur une durée de 5 ans.

La charge annuelle se monte à CHF 15'490.-, soit CHF 15'000.- pour les amortissements linéaires et CHF 490.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'Avenue de la Gare et à la rue de la Plaine.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 555'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.140100.23 « Assainissement d'infrastructures routières » et amortie sur une durée de 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre une étude préliminaire de mobilité sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil- Maillet.
- Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 75'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.941200.23 « Etude de faisabilité axe Cheminet – Curtil-Maillet » et amortie sur une durée de 5 ans.p

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic :



P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :



A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : Mme Brenda Tuosto, municipale en charge de la mobilité, des travaux et de l'environnement